

**POLITIQUE COMMUNE POUR LE TRAITEMENT DES MONOGRAPHIES  
ELECTRONIQUES ACCESSIBLES EN LIGNE DANS LES BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSITAIRES DU QUEBEC**

Élaborée par  
le Groupe de travail sur le traitement de la documentation  
du  
Sous-comité des bibliothèques

Adoptée le 15 novembre 2004  
Modifiée le 1<sup>er</sup> juin 2006

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Objectifs</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Définitions</b> .....	<b>4</b>
Ressources électroniques .....	4
Ressources Internet .....	4
Monographies électroniques en ligne .....	4
<b>4. Normes communes</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Modalités d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>5.1 Signalement dans l'OPAC versus signalement dans le Web</b> .....	<b>5</b>
<b>5.2 Priorités de traitement des titres</b> .....	<b>5</b>
<b>5.3 Partage de la tâche</b> .....	<b>5</b>
<b>6. Éléments de traitement</b> .....	<b>5</b>
<b>6.1 Création de notices distinctes</b> .....	<b>5</b>
Avantages à l'utilisation de notices distinctes .....	6
<b>6.2 Titres achetés versus titres obtenus gratuitement</b> .....	<b>6</b>
<b>6.3 Titres accessibles par un moteur de recherche</b> .....	<b>6</b>
<b>6.4 Mentions de fonds</b> .....	<b>7</b>
<b>6.5 Vérification des adresses électroniques</b> .....	<b>7</b>
<b>6.6 Indexation</b> .....	<b>7</b>
<b>6.7 Classification</b> .....	<b>7</b>

## 1. Préambule

Le 25 septembre 1997, le Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux du Québec adoptait une **Politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec**. Cette politique identifie les normes et éléments de données constituant le niveau minimal de traitement de la documentation que l'ensemble des établissements participants s'engagent à respecter afin, entre autres, de :

- (...) permettre aux usagers des bibliothèques universitaires du Québec de tirer pleinement avantage des interfaces d'interrogation répondant à la norme Z39.50...
- (...) faciliter l'échange de notices catalographiques entre les établissements participants.
- Favoriser les initiatives de coopération pour le traitement de la documentation parmi les établissements participants contribuant (1) à l'amélioration des services aux usagers des bibliothèques universitaires et (2) à l'augmentation de l'efficacité des services de traitement de la documentation de ces établissements (...)<sup>1</sup>

La présente politique s'inscrit dans la démarche de normalisation du traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec. Elle consiste en une extension de la Politique cadre et ne se substitue pas à elle. Son objet spécifique est le traitement des monographies électroniques accessibles en ligne.

La présente politique rend caduque et remplace en partie la **Politique commune pour le traitement des ressources Internet dans les bibliothèques universitaires du Québec**<sup>2</sup>, dont la révision, amorcée au printemps 2003, était largement souhaitée par les catalogueurs spécialisés dans le domaine<sup>3</sup>. Elle constitue l'un des trois volets consacrés au traitement des ressources électroniques accessibles en ligne<sup>4</sup>.

## 2. Objectifs

La présente politique a pour objectifs de :

- Regrouper dans un document distinct certains éléments déjà présents dans la Politique cadre de même que des éléments additionnels propres au traitement des monographies électroniques accessibles en ligne.

---

<sup>1</sup> **Une Politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec** / élaborée par le Sous-groupe de travail sur l'application de la politique cadre du traitement de la documentation du Groupe de travail sur le traitement de la documentation, Sous-comité des bibliothèques. [Montréal] : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 21 octobre 1997, révisée le 22 décembre 2005.

<sup>2</sup> **Politique commune pour le traitement des ressources Internet dans les bibliothèques universitaires du Québec** / élaborée par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation du Sous-comité des bibliothèques. [Montréal] : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2000.

<sup>3</sup> La révision des politiques communes de traitement a fait l'objet d'une des observations générales retenues au terme d'une session de travail organisée par la CREPUQ le 30 novembre 2001 portant sur le traitement des ressources électroniques et a été identifiée par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation comme l'une des actions prioritaires devant être entreprises.

<sup>4</sup> Elle accompagne la **Politique commune pour le traitement des périodiques électroniques accessibles en ligne dans les bibliothèques universitaires du Québec** et sera suivie d'une politique commune pour le traitement des ressources intégratives en ligne (à être développée en 2004-2005).

- Définir les modalités d'application propres au traitement des monographies électroniques accessibles en ligne.
- Identifier les exigences minimales des éléments de données propres aux monographies électroniques accessibles en ligne.
- Offrir, dans un document annexe, la liste des éléments de données, leur description et leur contenu, de même que des exemples types de notices bibliographiques de monographies électroniques accessibles en ligne.

### 3. Définitions

#### Ressources électroniques

Les **ressources électroniques** sont des documents encodés pour traitement par ordinateur. Les documents résident sur des supports accessibles soit directement, soit à distance. Certaines ressources électroniques peuvent requérir l'usage de périphériques rattachés à l'ordinateur (par exemple, un lecteur CD-ROM). Cette définition ne comprend pas les ressources électroniques qui n'impliquent pas l'usage d'un ordinateur (par exemple, un disque audionumérique ou un vidéodisque...).

#### RESSOURCES INTERNET

Les **ressources Internet** comprennent tous les éléments d'intérêt, toutes les possibilités technologiques et tous les moyens informatiques accessibles et offerts par Internet (sites Web, ressources accessibles par les protocoles FTP et Telnet, groupes et listes de discussion, babillards électroniques, bavardoirs (*chatroom*)). À l'intérieur des sites Web, on peut distinguer différents types de ressources telles des pages Web, des monographies et des périodiques électroniques, des thèses électroniques, des catalogues de bibliothèques (OPAC<sup>5</sup>) ainsi que des bases de données.

#### MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES EN LIGNE

Les **monographies électroniques en ligne** sont des « ressources bibliographiques complètes en une partie, ou destinées à être complétées en un nombre fini de parties »<sup>6</sup>, accessibles par Internet. Ce type de publication comprend notamment les manuels, rapports, publications gouvernementales, œuvres de fiction, bibliographies, thèses, etc. Le mode d'accès Internet à ces publications le plus courant est le Web.

### 4. Normes communes

Les normes communes relatives aux formats de communication, aux normes bibliographiques, aux notices dérivées et à la normalisation des accès sont celles déjà définies dans la **Politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec**. Les notices bibliographiques doivent donc décrire les documents pour les éléments de données retenus conformément aux prescriptions des **Règles de catalogage anglo-américaines**, deuxième édition, révision de 1998 (et mises à jour), et doivent être appliquées conformément aux interprétations qu'en fait la Library of Congress dans les **Library of Congress Rule Interpretations**.

<sup>5</sup> Online Public Access Catalog

<sup>6</sup> Cf. RCAA2r, modifications de 2001-2002-2003 pour la définition de monographie.

## 5. Modalités d'application

### 5.1 Signalement dans l'OPAC versus signalement dans le Web

Étant donné que le catalogue public de la bibliothèque doit être considéré comme le guichet principal pour signaler l'ensemble des ressources documentaires accessibles à la clientèle, il devient nécessaire que tous les titres traités s'y retrouvent. Les titres peuvent alors être importés par l'un ou l'autre des établissements dans son propre catalogue (par client Z39.50 ou autrement).

### 5.2 Priorités de traitement des titres

En raison des ressources humaines limitées et de la quantité de documents à traiter, il convient d'établir des priorités de traitement. On traitera donc prioritairement :

- 1- Les titres achetés dont l'accès est payé par l'établissement (seul ou en consortium).
- 2- Les publications électroniques d'organismes gouvernementaux et internationaux.
- 3- Les titres accessibles gratuitement et liés à des versions papier déjà disponibles en bibliothèque (par exemple: nouvelles éditions gratuites d'une monographie existant en version papier).
- 4- Les titres offerts gratuitement qui possèdent une valeur scientifique, qui offrent une garantie minimale de stabilité et de durabilité et qui sont sélectionnés par un professionnel chargé du développement des collections.

NOTE : Il ne faut pas traiter les titres dont seulement les tables des matières ou des extraits sont disponibles.

### 5.3 Partage de la tâche

Le partage de la tâche du traitement des monographies électroniques accessibles à distance par les différents établissements porte immédiatement sur les titres acquis en consortium. On se référera aux modalités définies dans le **Programme de partage de la responsabilité du traitement de la documentation électronique (Projet TRAP)**<sup>7</sup> pour leur application.

## 6. Éléments de traitement

### 6.1 Création de notices distinctes

Il est recommandé de créer une notice distincte pour la version électronique d'un titre afin de faciliter son utilisation dans les catalogues respectifs des différents établissements. La création de notices distinctes est requise dans le cas où le traitement de monographies électroniques fait l'objet d'un partage entre des établissements.

---

<sup>7</sup> **Programme de partage de la responsabilité du traitement de la documentation électronique (Projet TRAP) : ententes et modalités du partage de la responsabilité du traitement et du suivi des mises à jour des collections électroniques acquises en commun** / développées par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation du Sous-comité des bibliothèques. [Montréal] : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, 14 novembre 2002.

### Avantages à l'utilisation de notices distinctes

- **Faciliter l'échange et l'utilisation des notices d'un établissement à l'autre.** Une notice unique décrivant la version papier et la version électronique d'un titre, et reflétant la situation propre à un établissement, serait difficilement utilisable par un autre établissement qui ne posséderait que la version électronique.
- **Simplifier et harmoniser la gestion des notices bibliographiques.** L'emploi de notices distinctes pour les différentes versions d'une monographie uniformise la pratique et évite la gestion de cas exceptionnels, tels que les téléchargements en lot de notices bibliographiques pour la version électronique de documents, la création d'une notice pour la version électronique cataloguée avant la version papier, la suppression ou la disparition de la version papier alors que la version électronique du document demeure, la création de listes au moyen des zones fixes, etc.
- **Faciliter le repérage de versions électroniques dans le catalogue.** L'utilisation de notices distinctes pour les versions différentes d'un document permet de bénéficier des potentialités de repérage des systèmes en limitant la recherche à la version électronique des documents (au moyen de l'IGGD ou des zones fixes, par exemple).
- **Harmoniser les pratiques des établissements de la CREPUQ avec celles favorisées par de grandes organisations.** Certaines organisations internationales ou nationales favorisent, voire recommandent, l'utilisation de notices distinctes pour les documents publiés en versions papier et électronique<sup>8</sup>.
- **Harmoniser et uniformiser entre elles les pratiques de traitement des ressources électroniques dans les différentes politiques de la CREPUQ.** En vertu de la *Politique commune pour le traitement des périodiques électroniques accessible en ligne*<sup>9</sup>, le traitement recommandé au Québec pour les périodiques publiés en différentes versions vise à la création de notices distinctes.

### 6.2 Titres achetés versus titres obtenus gratuitement

Le traitement doit être complet et équivalent, qu'il s'agisse d'un titre acheté ou d'un titre obtenu gratuitement.

### 6.3 Titres accessibles par un moteur de recherche

Certaines collections (InfoSci Online, etc.) donnent accès au contenu global des titres par un moteur de recherche et l'accès aux titres particuliers n'est pas possible à partir du catalogue (aucune adresse permanente). Malgré cette forme de gestion dans le Web, chacun des titres devrait être traité séparément dans le catalogue public de la bibliothèque, à chaque fois qu'il peut s'avérer raisonnable de le faire en fonction des besoins spécifiques des clientèles, afin de maximiser pour l'utilisateur les résultats de sa recherche par l'identification des titres indexés dans la banque.

---

<sup>8</sup> On se référera à cet égard aux documents suivants : **Cataloging electronic resources : OCLC-MARC coding guidelines** / by Jay Weitz. [s.l.] : OCLC, rev. 2003; **Statement of international cataloguing principles: draft approved by the IFLA Meeting of experts on an International Cataloguing Code, 1<sup>st</sup>**, Frankfurt, Germany, 2003; **Final report : draft** / Cataloging Electronic Resources/Electronic Resources Display in the OPAC Task Force. [Illinois]: ILCSO, February 11, 2004.

<sup>9</sup> **Politique commune pour le traitement des périodiques électroniques accessibles à distance dans les bibliothèques universitaires du Québec.** [Montréal] : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Sous-comité des bibliothèques, 2003.

#### **6.4 Mentions de fonds**

Il est recommandé d'utiliser le format MARC pour les mentions de fonds.

#### **6.5 Vérification des adresses électroniques**

Il faut s'assurer constamment de l'exactitude des adresses électroniques. La mise en fonction d'une vérification automatique à l'aide de logiciels appropriés est privilégiée.

#### **6.6 Indexation**

Il est recommandé que les monographies électroniques soient indexées selon les mêmes pratiques que celles employées à l'égard des monographies publiées sur d'autres supports, quel que soit le système d'indexation choisi par l'établissement.

#### **6.7 Classification**

Parce que l'indice de classification désigne le sujet principal d'un ouvrage, permet le regroupement par collections ou la création de listes de nouveautés par discipline, il est utile d'attribuer un indice aux monographies électroniques. Bien que son attribution ne soit pas requise, il est toutefois recommandé de ne pas enlever un indice de classification qui se trouve dans un dossier bibliographique dérivé.

## MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

### ANNEXE

#### TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES

#### ZONES DU FORMAT MARC

Le tableau suivant précise les principaux éléments propres au catalogage d'une monographie électronique accessible en ligne. Les codes et étiquettes MARC figurant en caractères gras sont obligatoires. Les autres codes, étiquettes et formulations d'exemples sont mentionnés à titre indicatif pour favoriser l'uniformité entre les établissements qui les utilisent.

Étiquettes MARC	Commentaires
<b>Guide 06</b>	Type de notice : <b><i>a</i></b> (dans le MARC 21, ce code inclut les documents électroniques textuels)
<b>Guide 07</b>	Niveau bibliographique : <b><i>m</i></b> (monographie)
<b>Guide 17</b>	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (généralement un « blanc »)
<b>Guide 18</b>	Forme de catalogage descriptif : <b><i>a</i></b> (RCAA2)
<b>006 Caractéristiques matérielles additionnelles</b>	Décrit la partie « fichier d'ordinateur » de la ressource  00 : genre de matériel : <b><i>m</i></b> (fichier d'ordinateur) 01-04 : non-défini : <i>[blanc]</i> 05 : public cible : <i>selon le cas</i> 06-08 : non-défini : <i>[blanc]</i> 09 : genre de fichier d'ordinateur : <b><i>d</i></b> (document) 10 : non-défini : <i>[blanc]</i> 11 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 12-17 : non-défini : <i>[blanc]</i>
007 Description matérielle	Décrit physiquement la ressource cataloguée  00 : catégorie de document : <b><i>c</i></b> (ressource électronique) 01 : indication spécifique du genre de document : <b><i>r</i></b> (accès à distance) 02 : non-défini : <i>[blanc]</i> 03 : couleur : <i>selon le cas</i> 04 : dimensions : <b><i>n</i></b> (sans objet) 05 : son : <b><i>u</i></b> (inconnu)
<b>008 Éléments de données de longueur fixe</b>	Les codes 18-34 décrivent la partie « monographie » de la ressource électronique cataloguée  06 : type de date : <i>selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 23 : support matériel du document : <b><i>s</i></b> (électronique) 28 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 29 : publication de conférence : <i>selon le cas</i> 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>

Étiquettes MARC	Commentaires
<b>020 ISBN</b>	<p>S'ils existent, on inscrit l'ISBN de la version électronique et celui de la version papier afin que l'utilisateur puisse repérer l'une ou l'autre version.</p> <p>S'il n'y a pas d'ISBN pour la version électronique (chose fréquente), on inscrit celui de la version papier dans le \$z. Le \$z (ISBN annulé/invalidé) est utilisé parce que l'ISBN de la version papier n'est pas celui de la version décrite et qu'aucune autre sous-zone n'est prévue à cet effet par le MARC 21.</p> <p>Il n'est pas nécessaire d'inscrire la mention « (version papier) » ou « (version électronique) » à la suite des ISBN.</p> <p>S'il est impossible de savoir si un ISBN appartient à la version papier ou électronique d'une ressource, on considère ce dernier comme celui de la version électronique.</p> <p>\$a ISBN de la version électronique \$z ISBN de la version papier</p>
<b>040 Source de catalogage</b>	Les sous-zones \$a, \$b, \$c et \$d selon le cas
050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey ou 09X (cote locale)	<p>L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes.</p> <p>Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.</p>
<b>1XX Vedette principale</b>	Requis si applicable
<b>240 Titre uniforme</b>	Requis si applicable
<b>245 Titre propre et mention de responsabilité</b>	<p>Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones :</p> <p>\$a : titre propre \$n : numéro ou indication de partie ou section \$p : titre de la partie ou section \$h : indicateur général du genre de document : <i>[ressource électronique]</i> \$b : reste du titre \$c : mention de responsabilité</p>
<b>246 Variante du titre</b>	Requis si applicable
<b>250 Mention d'édition</b>	Requis si applicable
<b>260 Adresse bibliographique</b>	<p>Lieu de publication : \$a : requis si facilement disponible</p> <p>Nom de l'éditeur : \$b : requis si facilement disponible</p> <p>Date de publication : \$c : inscrire la date de la version électronique si elle existe; sinon inscrire la date probable en se servant de la date de publication de la version papier ou autrement.</p>

Étiquettes MARC	Commentaires
300 Collation	<p>Ne pas remplir puisqu'il n'y a pas de document physique.</p> <p>Enlever si cette zone est présente dans une notice dérivée.</p>
<b>4XX Collection</b>	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées surtout si elles sont indexées et repérables par mots-clés.
500 Note générale	<p>Indiquer la source du titre propre incluant la date de consultation. Exemple :</p> <p><i>Titre de l'écran-titre (visionné le 12 mai 2002).</i></p> <p>Indiquer le nom de la banque de données à laquelle appartient le titre catalogué pour justifier une entrée secondaire (710 ou 830). Exemple :</p> <p><i>In SourceOECD.</i></p>
506 Note sur les limites à la consultation	<p>Employer la formulation suivante :</p> <p><i>Accès réservé aux membres des établissements autorisés.</i></p>
516 Note sur le genre de fichier d'ordinateur ou de données	<p>Inscrire seulement si le langage utilisé est autre que HTML ou si une version dans un autre langage existe. Employer les formulations du type suivant :</p> <p><i>Disponible en format PDF.</i> <i>Disponible en format PDF et HTML.</i></p>
530 Notes sur les autres supports physiques disponibles	<p>Employer une formulation du type suivant :</p> <p><i>Publié aussi en version papier.</i></p> <p>Si le titre d'une version papier diffère de celui de la version électronique, on ajoute ce titre dans la note. Par exemple :</p> <p><i>Publié aussi en version papier sous le titre : Metals handbook.</i></p> <p>Ne pas indiquer de caractéristiques propres à une bibliothèque (par exemple, la cote d'une version papier).</p> <p>On indique réciproquement dans la notice d'une version papier que la ressource publié en version électronique. Toutefois, on n'ajoute pas l'adresse URL de cette version électronique puisqu'il faudra la maintenir par la suite.</p>
<b>700 Vedette secondaire – nom de personne</b>	Requis si applicable

Étiquettes MARC	Commentaires
<b>710 Vedette secondaire – nom d’organisme</b>	<p>Requis si applicable</p> <p>Appliquer aussi quand la monographie fait partie d’une banque de données réalisée dans le cadre d’un projet et clairement identifiée comme collectivité dans un fichier d’autorité reconnu ou sur les sources d’informations. Exemple :</p> <p><i>710 2b \$a NetLibrary, Inc.</i></p> <p>Si la banque de données n’est pas identifiée comme collectivité, on l’inscrit en zone 830.</p> <p>Il est toujours loisible à un établissement de créer les accès supplémentaires requis afin de regrouper dans un même index toutes ces banques de données. Exemple :</p> <p><i>830 b0 \$a NetLibrary e-books</i></p>
<b>711 Vedette secondaire – nom de conférence</b>	Requis si applicable
<b>730 Vedette secondaire – titre uniforme</b>	Requis si applicable
<b>740 Vedette secondaire – titre analytique</b>	Requis si applicable
76X-78X Zones de liaisons	Ces zones ont été conçues initialement pour les périodiques et s’appliquent peu aux monographies. Elles ne sont donc pas obligatoires.
776 Liaison à un autre support physique	<p>Pour donner accès à la même ressource sur un autre support (version papier, version microforme, etc.). Inscrire le titre en sous-zone \$t et le faire suivre par le numéro ISBN mentionné en 020 \$z. Exemple :</p> <p><i>776 18 \$t Introduction to operations research.\$z 0072321695</i></p>
<b>830 Vedette secondaire de collection – titre uniforme</b>	<p>Requis si applicable</p> <p>Appliquer aussi quand la monographie fait partie d’une banque de données réalisée dans le cadre d’un projet qu’aucun fichier d’autorité reconnu ou source d’information n’identifie comme collectivité. Exemple :</p> <p><i>830 b0 \$a ENGnetBASE</i></p> <p>Si la banque de données est identifiée comme collectivité, on l’inscrit en zone 710.</p>

Étiquettes MARC	Commentaires
<p><b>856 Emplacement et accès électronique</b></p>	<p>Faire autant de zones 856 que jugé nécessaire, par exemple, dans le cas d'un document disponible par plusieurs banques de données.</p> <p>Indicateur 1 : 4 (la ressource est en format HTML ou PDF)</p> <p>Indicateur 2 : 0 (la notice est celle de la version électronique seulement)</p> <p>\$3 : documents précisés : inscrire la partie d'une ressource visée par une adresse URL. Par exemple : <i>\$3 Bibliographie : \$u ... ..</i> <i>\$3 Guide du rédacteur : \$u ... ..</i></p> <p>\$u : adresse URL : Quand cela est possible, établir le lien URL directement au titre de la ressource décrite plutôt qu'à la page d'accueil de l'éditeur/fournisseur.</p> <p>Dans le cas des grandes collections qui donnent accès au contenu global des titres par un moteur de recherche (et non à chacun d'eux séparément), le lien doit pointer le plus possible la page offrant le formulaire de recherche du moteur. On mentionnera alors en \$z la page visée par l'adresse URL. Exemple : <i>\$u ... .. \$z page contenant le formulaire de recherche</i></p> <p>\$z : note destinée au public En plus de l'exemple ci-haut, pour donner toute information jugée pertinente. Par exemple : <i>\$u ... .. \$z disponible par ENGnetBASE</i> <i>\$u ... .. \$z disponible par Safari</i></p>

## EXEMPLES TYPES DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

### Monographie (Université McGill) :

<b>Leader</b>	01559nam 2200385 a 4500
<b>001</b>	002137959
<b>006</b>	m d
<b>007</b>	cr cnu
<b>008</b>	030507s2003 pauabf sb 001 0 eng d
<b>020</b>	_\$z 0323014259
<b>040</b>	__\$a CaQMM\$b eng\$c CaQMM
<b>050</b>	00\$a RC584\$b .A44 2003
<b>060</b>	10\$a WD 300\$b M629 2003
<b>082</b>	00\$a 616.97\$2 21
<b>245</b>	00\$a Middleton's allergy\$h [electronic resource] : \$b principles & practice.
<b>246</b>	1 \$i Title on MD Consult list: \$a Adkinson : \$b Middleton's allergy : principles and practice
<b>246</b>	30\$a Allergy : \$b principles and practice
<b>250</b>	__\$a 6 <sup>th</sup> ed. /\$b edited by N. Franklin Adkinson, Jr. ... [et al.].
<b>260</b>	__\$a Philadelphia : \$b Mosby, \$c c2003.
<b>500</b>	__\$a Title from front matter (viewed Sept. 23, 2004).
<b>500</b>	__\$a Rev. Ed. Of: Allergy : principles and practice / edited by Elliott Middleton, Jr. ... [et al.]. 5 <sup>th</sup> ed. C1998.
<b>500</b>	__\$a Available through the MD Consult web site.
<b>504</b>	__\$a Includes bibliographical references and index.
<b>506</b>	__\$a Access restricted to subscribing institutions.
<b>530</b>	__\$a Also available in print.
<b>538</b>	__\$a Mode of access: World Wide Web.
<b>650</b>	0\$a Allergy
<b>650</b>	0\$a Immunologic diseases
<b>650</b>	2\$a Hypersensitivity
<b>650</b>	2\$a Immunity
<b>700</b>	1 \$a <u>Adkinson, N. Franklin.</u>
<b>700</b>	1 \$a <u>Middleton, Elliott</u> , \$d 1925-
<b>776</b>	Q_\$t Middleton's allergy\$b 6th ed.\$w (DLC) 2003050104\$w (OCoLC)52257622\$z 0323014259
<b>830</b>	0\$a MD Consult.
<b>856</b>	40\$u <a href="http://www.health.library.mcgill.ca/launch/mdcon.htm">http://www.health.library.mcgill.ca/launch/mdcon.htm</a> \$z Access restricted to McGill users
<b>852</b>	0\$b DBASE\$c WEB\$4 eResource\$5

**Thèse électronique (Université Laval) :**

<b>Guide</b>	03050cam 2200373 a 4500
<b>001</b>	a1411258
<b>006</b>	m d
<b>007</b>	cr cnu
<b>008</b>	040225s2003 quc sbm 000 0 fre c
<b>040</b>	_\$a CaQQLA\$b fre\$d CaQQLA
<b>042</b>	_\$a dc
<b>060</b>	4\$a W 4 UL 2003
<b>090</b>	_\$a W 4 UL 2003
<b>090</b>	_\$a Internet
<b>100</b>	1 \$a <u>Davidovic, Laetitia.</u>
<b>245</b>	10\$a Caractérisation de la protéine PARL, le prototype d'une nouvelle sous-famille de sérine-protéases assurant la protéolyse intramembranaire régulée\$h [ressource électronique] /\$c Laetitia Davidovic
<b>260</b>	_\$a Québec :\$b Université Laval,\$c c2003.
<b>440</b>	_\$a Collection Mémoires et thèses électroniques
<b>500</b>	_\$a Titre de l'écran-titre (visionné le 22 mars 2004).
<b>502</b>	_\$a Thèse (PH.D.)—Université Laval, 2003.
<b>504</b>	_\$a Bibliogr.
<b>516</b>	_\$a Disponible en formats XHTML et PDF.
<b>520</b>	<p>_\$a La protéine PARL (Presenilins-Associated Rhomboid-Like protein) est une nouvelle protéine présentant des similarités significatives avec la famille de régulateurs développementaux de Drosophila melanogaster Rhomboid, assurant la protéolyse intramembranaire régulée (RIP). La RIP est un processus par lequel certaines protéines transmembranaires sont clivées à l'intérieur de la membrane pour libérer un domaine cytoplasmique actif. Pour valider l'homologie fonctionnelle entre PARL et Rhomboid-1, nous avons conduit une analyse phylogénétique complète portant sur l'ensemble des membres de la super-famille Rhomboid. Cette étude révèle que cette famille est présente à tous les niveaux évolutifs et que tous ses membres, y compris PARL, sont des sérine-protéases catalysant la RIP. Nos études immunohistochimiques démontrent que le profil d'expression de PARL est régulé dynamiquement au cours du développement postnatal du cerveau de souris. D'autre part, PARL est sélectivement exprimée dans les cellules mitotiques et les neurones indifférenciés, mais pas dans les cellules gliales. De plus, chez l'adulte, l'expression de PARL est restreinte aux zones de neurogenèse active tout au long de la vie de l'animal. L'ensemble de ces résultats indique que l'expression de PARL commence durant la phase proliférative des précurseurs neuronaux, continue dans les étapes précoces de la différenciation neuronale et qu'elle est ensuite régulée négativement au cours de la différenciation. Nous proposons donc que l'activité de RIP-protéase de la protéine PARL joue un rôle essentiel dans l'engagement de la cellule vers la destinée neuronale et dans la neurogenèse.</p>
<b>650</b>	6\$a Protéine PARL
<b>650</b>	6\$a Protéines\$x Métabolisme
<b>538</b>	__ \$a Mode d'accès: Web.
<b>730</b>	Q \$a Thèse. Médecine.
<b>856</b>	40\$3 Accès direct\$u <a href="http://www.theses.ulaval.ca/2003/21080/21080.html">http://www.theses.ulaval.ca/2003/21080/21080.html</a>
<b>856</b>	40\$3 Accès direct\$u <a href="http://www.theses.ulaval.ca/2003/21080/21080.pdf">http://www.theses.ulaval.ca/2003/21080/21080.pdf</a>

**Publication de l'OCDE (HEC) :**

<b>Guide</b>	01624cam 2200313 a 4500
<b>006</b>	m d
<b>007</b>	cr cnu
<b>008</b>	040420s2004 fr s i000 0 fre d
<b>020</b>	_\$z 9264104968
<b>020</b>	_\$a 9264104984 (pdf)
<b>040</b>	_\$a CaQMHE\$b fre
<b>245</b>	00\$a Voitures propres\$h [ressource électronique] :\$b stratégies pour des véhicules peu polluants.
<b>260</b>	_\$a Paris :\$b Organisation for Economic Co-operation and Development,\$c c2004.
<b>490</b>	1_\$a Transports
<b>500</b>	_\$a Titre de l'écran-titre (visionné le 20 avril 2004).
<b>500</b>	__\$a In SourceOECD.
<b>506</b>	_\$a Accès réservé aux membres des établissements autorisés.
<b>516</b>	_\$a Disponible en format PDF.
<b>530</b>	_\$a Publié aussi en version papier.
<b>538</b>	_\$a Mode d'accès: Web.
<b>546</b>	_\$a Publié aussi en anglais sous le titre : Can cars come clean? : strategies for low-emission vehicles.
<b>650</b>	6\$a Automobiles\$z Pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques\$x Dispositifs antipollution
<b>650</b>	6\$a Automobiles\$x Aspect de l'environnement\$z Pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques
<b>650</b>	6\$a Gaz à effet de serre\$x Réduction\$z Pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques
<b>650</b>	6\$a Véhicules hybrides
<b>650</b>	6\$a Automobiles\$x Moteurs\$x Gaz d'échappement
<b>710</b>	2_\$a <u>Organisation de coopération et de développement économiques.</u>
<b>740</b>	0_\$a Can cars come clean? : strategies for low-emission vehicles.
<b>830</b>	0\$a Transports (Organisation de coopération et de développement économiques)
<b>830</b>	0\$a SourceOECD.
<b>856</b>	40\$u <a href="http://new.sourceocde.org/9264104968">http://new.sourceocde.org/9264104968</a> \$z Accès par SOURCEOECD
<b>926</b>	_\$a HEC\$b INT\$c EN LIGNE\$d INT\$f 1

**Publication gouvernementale (BNQ) :**

<b>Guide</b>	01686nam 2200313 a 4500
<b>006</b>	m d
<b>007</b>	cr cnu
<b>008</b>	000923s2001 quc s s000 0 fre
<b>040</b>	_\$a QMBN\$b fre
<b>086</b>	_\$a E3A296\$2 ccpqq
<b>245</b>	<u>00</u> \$a Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise.\$n Volet II,\$p Promotion du savoir-faire québécois en matière d'éducation\$h [ressource électronique].
<b>256</b>	_\$a Données électroniques
<b>260</b>	_\$a Québec : \$b Ministère de l'éducation, Direction des affaires internationales et canadiennes,\$c 2001.
<b>500</b>	_\$a Titre de l'écran-titre.
<b>500</b>	_\$a Publié en anglais sous le titre: Program for the Internationalization of Québec Education. Section II, Promotion of Québec's educational know-how.
<b>516</b>	8_\$a Disponible en format PDF (150 Ko ; 5 p.).
<b>538</b>	_\$a Mode d'accès: Web.
<b>538</b>	_\$a Archivé à la Bibliothèque nationale du Québec.
<b>650</b>	<u>6</u> \$a Éducation\$z Québec (Province)\$x Marketing
<b>650</b>	<u>6</u> \$a Éducation\$x Échanges internationaux\$z Québec (Province)
<b>710</b>	1_\$a <u>Québec (Province)</u> . \$b Ministère de l'éducation.\$b Direction des affaires internationales et canadiennes.
<b>710</b>	2_\$a <u>Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise</u> .
<b>740</b>	0_\$a Program for the Internationalization of Québec Education.\$n Section II,\$p Promotion of Québec's educational know-how.
<b>856</b>	40\$u <a href="http://BNQ/PGQ/2002/621035.pdf">http://BNQ/PGQ/2002/621035.pdf</a>

**Compte-rendu de conférence (UQAM) :**

<b>Guide</b>	02140nam 2200457 a 4500
<b>001</b>	18003441
<b>003</b>	CaQMUQ
<b>005</b>	20040622145716.0
<b>006</b>	m d
<b>007</b>	cr cnu
<b>008</b>	040422s1998 fr a s i100 0 fre d
<b>020</b>	<u>1</u> \$a 9264263918 (version PDF)
<b>040</b>	<u>1</u> \$a CaQMUQ\$b fre\$c CaQMUQ
<b>111</b>	<u>2</u> \$a Table ronde d'économie des transports\$n (107e : \$d 1998 :\$c Paris, France)
<b>245</b>	<u>14</u> \$a Les redevances d'usage des infrastructures ferroviaires\$h [ressource électronique] :\$b table ronde 107.
<b>246</b>	<u>13</u> \$a Rapport de la cent septième Table ronde d'économie des transports tenue à Paris les 26 et 27 mars 1998 sur le thème :\$b les redevances d'usage des infrastructures ferroviaires
<b>246</b>	<u>30</u> \$a Rapport de la 107e Table ronde d'économie des transports
<b>260</b>	<u>1</u> \$a Paris :\$b Conférence européenne des ministres des transports,\$c c1998.
<b>500</b>	<u>1</u> \$a Titre de l'écran titre (visionné le 22 avril 2004).
<b>500</b>	<u>1</u> \$a In SourceOECD.
<b>500</b>	<u>1</u> \$a En tête du titre: Centre de recherches économiques.
<b>500</b>	<u>1</u> \$a Publ. aussi en anglais sous le titre: User charges for railway infrastructure.
<b>506</b>	<u>1</u> \$a Accès réservé aux membres des établissements autorisés.
<b>516</b>	<u>1</u> \$a Disponible en format PDF.
<b>530</b>	<u>1</u> \$a Publié aussi en version papier.
<b>538</b>	<u>1</u> \$a Configuration requise: lecteur PDF (Acrobat Reader).
<b>538</b>	<u>1</u> \$a Mode d'accès: Web.
<b>650</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Aide gouvernementale
<b>650</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Financement
<b>650</b>	<u>17</u> \$2 rasuqam\$a Infrastructure de transport
<b>650</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Redevance
<b>650</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Tarification
<b>650</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Transport des marchandises
<b>650</b>	<u>17</u> \$2 rasuqam\$a Transport ferroviaire
<b>651</b>	<u>7</u> \$2 rasuqam\$a Europe de l'Ouest
<b>710</b>	<u>2</u> \$a Conférence européenne des ministres des transports. \$b Centre de recherches économiques.
<b>710</b>	<u>2</u> \$a Organisation de coopération et de développement économiques.
<b>740</b>	<u>0</u> \$a User charges for railway infrastructure.
<b>830</b>	<u>0</u> \$a SourceOECD.
<b>852</b>	<u>1</u> \$a CaQMUQ
<b>856</b>	<u>40</u> \$u <a href="http://accesbib.uqam.ca/cqi-bin/bduqam/transit.pl?&amp;noMan=18003441">http://accesbib.uqam.ca/cqi-bin/bduqam/transit.pl?&amp;noMan=18003441</a> \$z Disponible par SourceOECD